



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E5134

VALABLE JUSQU'AU 05/10/2026

ÉDITÉ LE

31/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC MENDE a59

Siret : 421 843 921 00022

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 31396/1

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000022048843604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000022048843604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : SOCIETE CHAUFFAGE SANITAIRE

Sigle : SCS

ZONE D ACTIVITES D ENTRAYG

48100 BOURGS SUR COLAGNE

Téléphone : 04 66 32 75 91

Fax :

Portable : 06 70 93 49 70

Site Internet :

E-mail : contact@scs-nguyenphiho.fr

Responsabilité légale :

NGUYEN PHI HO GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ²	10/07/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	25/06/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	07/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	10/07/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.